

DÉCOUVRIR LE SITE INTERNET

DÉCOUVRIR LE SITE INTERNET



LA LETTRE



SOMMAIRE

Zoom sur...

TAC et quotas 2015
Une relative satisfaction

Dossier

La problématique pélagique
Inquiétudes sur le bar

Projet

Aires marines protégées :
les pêcheurs s'organisent

Repères & Brèves

- 1^{er} janvier 2015 : l'obligation de débarquement est effective
- Deux programmes d'amélioration de la sélectivité sont actuellement en cours de test
- Premier Forum France Filière pêche

Portrait

Damien Le Floch, Oural - Lorient

ÉDITO

Le 16 décembre dernier, le Conseil des ministres européens de la pêche a décidé des TAC et quotas pour l'année 2015. Les résultats peuvent être qualifiés de « relativement satisfaisants ». « Satisfaisants » car le Conseil n'a pas suivi les avis particulièrement sévères de la Commission : - 64% sur le cabillaud en zone VIIbc-ek ; - 41% pour l'églefin en zone VII et VIII ou - 56% pour la sole en VIId. Mais « relativement » seulement car il y aura quand même des baisses difficiles à gérer pour certaines flottilles, d'autant plus que les restrictions sur certaines pêcheries sont en contradiction avec l'abondance de la ressource constatée sur le terrain par les professionnels de la pêche.

En revanche, en filigrane, ces résultats sont un véritable satisfecit pour la filière. Ils reconnaissent implicitement que l'amélioration continue des dispositifs de sélectivité porte ses fruits.

Plans de gestion, meilleure sélectivité, limitation des rejets... Initiées par les pêcheurs eux-mêmes, ces mesures s'avèrent efficaces. Après tout, n'est-ce pas sur ces points que nous devons insister dans l'avenir ? La profession doit être force de proposition.

Reste maintenant à ce qu'elle soit aussi payée en retour pour ses efforts et que la prochaine proposition de la Commission compte l'an prochain au moins autant de hausses de quotas que de baisses.

En espérant continuer à être entendus, nous vous souhaitons une excellente année 2015.

Patrice Donnart

Président de Les Pêcheurs de Bretagne

Zoom sur...

TAC et quotas 2015. Une relative satisfaction.

Nouvelle PCP, nouveau commissaire européen, nouveau secrétaire d'état... Beaucoup de changements sont intervenus cette année au sein des institutions qui gèrent la pêche européenne et française. Mais surtout, ce sont les nouveaux TAC et quotas qui intéressent les professionnels.

Cette année, pas de nuit blanche pour les ministres chargés de la pêche. Le Conseil des ministres européens est arrivé à un accord sur les Totaux autorisés de capture (TAC) pour l'année 2015 dès la soirée du mardi 16 décembre.

Sur le terrain, les avis sont très partagés tellement les situations entre le Nord et le Sud sont contrastées. Alors que les pêcheurs du golfe de Gascogne, au Sud, bénéficient d'un statu quo sur la majorité des stocks (langoustine, sole, lieu jaune), les pêcheurs de Manche et mer Celtique, au Nord, devront eux faire face à la baisse de deux quotas majeurs : l'églefin (-12%) et le cabillaud (-26%).



■ Soulagement : les propositions de la Commission étaient particulièrement basses...

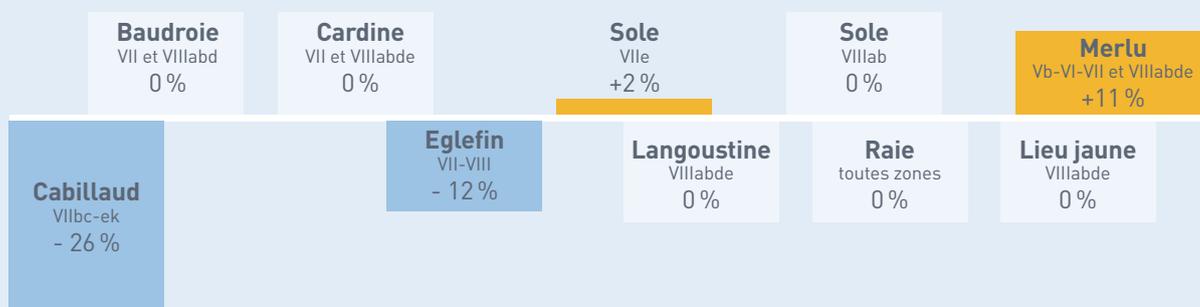
Ces diminutions de quotas seront d'autant plus contraignantes qu'elles interviennent après des années déjà compliquées sur ces stocks. Pour autant, c'est presque un soulagement car les propositions de la Commission étaient particulièrement basses : - 41% pour l'églefin et - 64% sur le cabillaud.

Cet assouplissement n'a cependant été possible qu'à une condition : la France est arrivée à Bruxelles avec une série de propositions de mesures de gestion, mises au point par *Les Pêcheurs de Bretagne* avec le soutien de ses partenaires européens, qui ont été validées par le Comité national des pêches et les autres organisations de producteurs. Ainsi, en Manche et mer Celtique, les bateaux devront augmenter le maillage de leur panneau à mailles carrées de 100 à 120 mm.

“ Les plans de gestion que nous proposons atteignent leurs objectifs ! ”

La même démarche a été effectuée dans le golfe de Gascogne, pour le stock de sole par exemple. Ainsi, alors que la Commission proposait une baisse de 10%, le statu quo a été obtenu en application du plan de gestion et en échange d'une réduction de l'effort apportée par des mesures nationales qui prévoient notamment que les fileyeurs détenteurs de l'Autorisation Européenne de Pêche sur ce stock observent un arrêt biologique de trois fois cinq jours consécutifs au cours du premier trimestre. « Si les résultats sont relativement satisfaisants, du moins pour le golfe de Gascogne, c'est que le Conseil reconnaît implicitement que les plans de gestion que nous proposons atteignent leurs objectifs ! souligne Jacques Pichon, directeur de l'Organisation de Producteurs *Les Pêcheurs de Bretagne*. Malheureusement, nos arguments n'ont pas été entendus en ce qui concerne la gestion du stock de bar en Manche (cf dossier). » ■

Chiffres : Les TAC par espèce



Dossier

La problématique pélagique **INQUIÉTUDES SUR LE BAR**

Suite au Conseil des ministres de décembre, l'OP Les Pêcheurs de Bretagne n'avait pas eu de réponse précise concernant le bar. La Commission européenne avait refusé de trancher sur ce dossier. Elle avait préféré demander aux États-membres de trouver un accord par eux-mêmes mais n'instaurait pas de statu quo pour autant comme le rappelait Jacques Pichon directeur de Les Pêcheurs de Bretagne (LPdB) au sortir du conseil des ministres.

Pourtant les choses se sont accélérées ces dernières semaines et les discussions entre les États-membres n'ont pas eu lieu. Le vendredi 19 décembre 2014, le Royaume-Uni a déposé une demande de mise en place de mesures d'urgence pour interdire la pêche du bar aux chalutiers pélagiques dans la grande zone nord dès le début janvier 2015.

C'est une mesure sans précédent, qui ne fait porter les efforts de la préservation du stock de bar que sur un seul métier.

« Cette décision ne permettra pas de restaurer le stock de bar car elle n'est pas équilibrée. Les chalutiers pélagiques ne sont responsables que du tiers des captures totales que les scientifiques estiment devoir être réduites de 70%. Pour avoir une chance de succès, le plan de gestion doit impliquer toutes les flottes concernées, qu'elles soient commerciales ou non et ne pas s'en tenir à faire porter tout le poids de l'effort sur la seule flotte française », indique Jacques Pichon.



crédit photo : Corepem / La Turballe

Malgré les propositions d'ampleur faite par la France en accord avec les patrons des chalutiers pélagiques, soit une diminution de 40% de leur effort de pêche, la Commission européenne a annoncé la fermeture complète de la pêche du bar au chalut pélagique.

Cette mesure vient, bien sûr, mettre en grandes difficultés les armements concernés mais aussi déstabiliser les équilibres déjà fragiles entre les différentes flottilles. A l'heure où nous bouclons cette newsletter, les chalutiers pélagiques attendent des réponses... ■

Projet

Aires marines protégées : les pêcheurs s'organisent

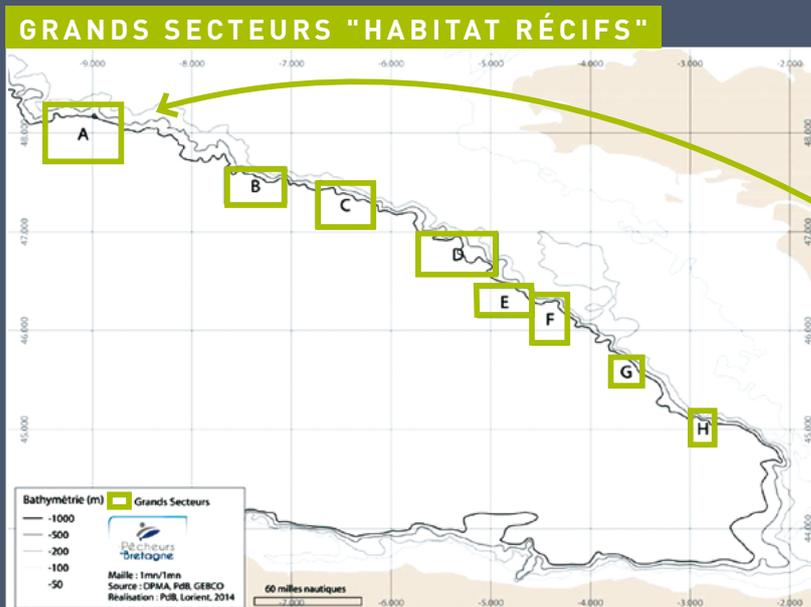
La Directive européenne « Habitats, Faune, Flore » (DHFF), exige des Etats-membres de désigner un réseau de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) d'habitats et d'espèces naturels ce qui est déjà fait sur la côte. Le processus d'extension du réseau Natura 2000 au large commence par l'identification des « Grands Secteurs ».

Actuellement 8 Grands Secteurs (GS) sont en discussion pour la protection des récifs dans le golfe de Gascogne (cf 1^{ère} carte).

Les Organisations de Producteurs et les Comités des Pêches analysent les activités de pêche sur ces 8 Grands Secteurs afin d'y quantifier l'activité des navires pratiquant le chalut de fond, le filet et la senne danoise. Il n'y a pas d'opposition des professionnels de la pêche sur la mise en place de ZSC. Cependant, il est essentiel de travailler en étroite collaboration afin que les zones mises en place et les mesures de gestion prises permettent de protéger ces habitats et de continuer à travailler.

Un compromis d'autant plus indispensable pour Les Pêcheurs de Bretagne (LPdB) qui compte environ 40 chalutiers exerçant une activité sur les GS pour 230 marins embarqués. Parmi ceux-ci, 24 sont particulièrement dépendants des GS. Mesurant de 16 à 24 mètres et majoritairement rattachés au port du Guilvinec, ils contribuent de manière active au fonctionnement des économies cornouaillaise et bretonne notamment pour l'approvisionnement en baudroie. Au sein de LPdB, les chalutiers fréquentent en majorité les GS A, B, C et D, et les activités de pêche y sont concentrées sur des aires très spécifiques et localisées (accores).

CETTE ÉTUDE RÉALISÉE EN COLLABORATION ENTRE LES OP ET LES COMITÉS DES PÊCHES A MIS EN ÉVIDENCE QU'IL EXISTAIT DEUX TYPES D'ACTIVITÉS DISTINCTES DANS CES GRANDS SECTEURS :



■ L'activité sur le rebord du plateau continental (-200m) pratiquée depuis plus de 50 ans par des chalutiers artisans **en vert**.



■ Un travail très spécifique réalisé au niveau du talus « **travail des languettes** » **en bleu**. Les chalutiers travaillant au niveau du talus sont fortement dépendants des GS (près de 20% de leur temps de pêche et de leur chiffre d'affaires général annuel). Leur activité étant très localisée, les possibilités de report sur d'autres zones de pêche sont limitées, voire inexistantes.

LE CALENDRIER

> **Entre fin octobre et fin décembre 2014** : phase d'information et d'échanges avec les représentants de la pêche professionnelle sur les GS (2 réunions associant les représentants les OP, les Comités, la DIRM, l'AAMP et la DREAL). Les échanges lors des réunions des 27 octobre et 27 novembre étaient plutôt constructifs (présentation des travaux, échanges sur les enjeux, sur la méthode pour délimiter...). Suite à cette phase « information et échanges », la DIRM a rendu son rapport au Préfet Maritime de l'Atlantique fin décembre 2014.

> **1^{er} semestre 2015** : Présentation des propositions de sites Natura 2000 (au sein des GS).

REPÈRE...

1^{ER} JANVIER 2015 : L'OBLIGATION DE DÉBARQUEMENT EST EFFECTIVE

L'obligation de débarquement est obligatoire à partir de ce début d'année pour les bateaux ciblant le merlan bleu, le thon germon, l'anchois, le maquereau et le chinchard.

Le règlement délégué n°1394, entré en vigueur le 20 octobre 2014, établit le plan de rejets suivant : en 2015 en zone VIII, 7% du total des captures annuelles de germon peuvent être rejetées, 5% de l'anchois, du maquereau et du chinchard et 7% des captures totales annuelles de merlan bleu. Ces pourcentages diminueront en 2017. Les quantités de rejets devront être déclarées sur les logbooks à chaque marée et seront contrôlées selon des moyens encore en discussion à l'heure où nous bouclons cette lettre.

Plusieurs moyens de contrôle ont d'ores et déjà été évoqués en complément de ceux existants : un système CCTV (Closed-Circuit TeleVision) pour le merlan bleu, un contrôle par comparaison des compositions de capture au débarquement ou l'embarquement d'observateur de contrôle pour les autres.

BRÈVES

DEUX PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE LA SÉLECTIVITÉ SONT ACTUELLEMENT EN COURS DE TEST

Le premier concerne les chalutiers de mer Celtique (LPdB est porteur du projet en partenariat avec Ifremer) ; le second, mené par l'Aglaia, concerne différentes flottilles du golfe de Gascogne (certains adhérents de LPdB y participent).

Le projet en mer Celtique en est à la phase de test en conditions réelles avec des dispositifs comme la grille à lotte, le cylindre de mailles carrés et la rallonge en mailles « T90 ». Les tests ont démarré cet été et vont durer jusqu'à fin 2015.

Les chalutiers travaillent avec des chaluts jumeaux dont un seul est équipé du dispositif à tester, l'autre étant un chalut standard qui sert de témoin. Les observateurs (ou pêcheurs) calculent ensuite la quantité de « rejets » pour chacun des deux chaluts ainsi que la quantité des prises commerciales.

Les données ainsi recueillies seront ensuite analysées par Ifremer. En attendant les résultats, les retours des pêcheurs sont plutôt positifs, notamment pour le maillage « T90 ».

PREMIER FORUM FRANCE FILIÈRE PÊCHE

Les 19 et 20 novembre dernier, France Filière Pêche (FFP) organisait son premier forum consacré à « **Une pêche plus durable et responsable** ».

Gérard Higuinen, président de FFP, insistait alors sur l'évolution perpétuelle des métiers de la mer, une meilleure gestion des pêcheries et un développement économique lié à l'environnement. Les organisateurs avaient même choisi de mettre cette citation en exergue : « *Ensemble continuons à œuvrer pour une pêche durable portée par des hommes dont la passion, la conviction sont au service constant de l'amélioration de leur activité.* »

Intégralité du forum à retrouver sur <http://forumfrancefilierepeche.fr/index.html>





PORTRAIT

Damien Le Floch, Oural - Lorient (Morbihan)

QUE FAUT-IL FAIRE POUR ÊTRE TRANQUILLE ?

Damien Le Floch prend la relève de son père sur l'Oural. Installé à Lorient, le nouveau patron nous livre ses premières impressions. A 28 ans, il a déjà pas mal d'expérience. Cela ne l'empêche pas d'avoir malgré tout quelques surprises.

Même s'il n'a pas encore la trentaine, Damien est un pêcheur expérimenté. Il embarque depuis maintenant onze ans sur les chalutiers lorientais. Mais à 28 ans, il franchit un cap important en devenant son propre patron et en rachetant le bateau de son père, Patrice. Avec ce nouveau statut, viennent aussi les galères. « *Je sais bien que nos métiers sont extrêmement réglementés mais je ne m'attendais pas à tant de normes, de textes, de quotas... ça nous plombe de plus en plus. Et puis, c'est simple, avoue-t-il, même avec la meilleure volonté du monde on ne peut pas tout lire.* » On ne parle même pas de retenir... Heureusement que le jeune pêcheur connaît déjà bien son métier et appartient à une famille locale de pêcheurs. C'est un atout considérable d'abord pour ce qui concerne les prises. « *Moi, je suis en mer depuis l'âge de dix-sept ans. En plus, mon père, mon grand-père et mon arrière grand-père ont été les premiers à découvrir certaines zones riches en langoustines. Je suis un peu leurs traces, dit-il humblement.* »

Sans cette opportunité, je ne suis pas sûr qu'un banquier m'aurait suivi

Son ascendance fut également une aide précieuse dans l'achat du bateau. « *Comme l'Oural, c'est une succession, je l'ai acheté moitié moins cher à mon père. Sans cette opportunité, je ne suis pas sûr qu'un banquier m'aurait suivi, s'interroge-t-il. C'est sûr, c'est un beau bateau mais on a le même âge.* » Construit en 1985, le moteur du chalutier est arrivé à bout de souffle sept mois seulement après son achat. La première panne de juillet - en pleine saison de la langoustine - a provoqué un arrêt au port de trois semaines et, la seconde, en novembre, un arrêt de cinq semaines.

Devant une telle situation, le nouveau patron prend sa deuxième grande décision : changer de moteur et déboursier environ 120 000 €. La première était le choix de son équipe. De l'équipage précédent, seul Pascal est resté en poste. Il a donc choisi Romuald comme matelot et Jean-François comme second. « *C'était pas évident de trouver quelqu'un de compétent à qui je pouvais faire confiance. Mais je ne me suis pas trompé, les conseils de mon père m'ont aussi bien aidé, reconnaît-il. J'essaie de le laisser un peu tranquille depuis qu'il est en retraite mais c'est quand même ma base à terre !* » Damien bénéficie donc de conseils éclairés, à la fois de son père et de son frère employé à la criée de Lorient, notamment sur les apports et donc sur les prix.

Deux choses l'exaspèrent au plus haut point quand même : l'offensive des écologistes contre les pêcheurs et la future obligation de débarquement.

J'ai donc tout intérêt à faire très attention à la ressource

« *Nos mailles font 80 mm, c'est assez pour laisser les petites langoustines s'échapper, explique Damien. On essaie même régulièrement des engins plus sélectifs. Je reconnais que les générations passées ont peut-être abusé mais, moi, j'ai conscience qu'il me reste vingt-cinq ans à faire dans ce métier. J'ai donc tout intérêt à faire très attention à la ressource.* »



« *Du temps de mon père, il fallait pêcher. Aujourd'hui il faut regarder les quotas, s'emporte-t-il. Du coup quand on est à terre, on évite de trop se reposer car il faut gérer les quotas sur l'année, les matelots, l'inspection du travail... et faire de plus en plus de maintenance puisque nos bateaux sont vieux.* » Mais le jeune patron ne râle pas pour le plaisir. Il reconnaît avoir fait une très belle année 2014 tout en soulignant que les prix en hausse du poisson et le prix très bas du gasoil y sont tout de même pour beaucoup.

Pour ce qui est de la future obligation de débarquement qui interviendra à partir de 2016 pour les chalutiers, le ton est très différent. « *Ils veulent que l'on débarque tout, ils vont être servis, prévient-il. C'est dingue que les écologistes nous expliquent comment travailler... Que faut-il faire pour être tranquille ? Mais tous ces gens qui n'aiment pas le chalutage n'ont pas compris que c'est nous qui leur permettons de manger du vrai poisson bio.* » ■

La lettre d'information des Pêcheurs de Bretagne . Janvier 2015 . N° 7

Directeur de Publication : Jacques Pichon. Comité de rédaction : Marion Fiche, Nolwenn Gace-Rimaud, Yves Foëzon. Conception, rédaction et mise en page : Djamel Bentaleb, Décrocher la Une et Mathilde Desgré, Karbone Studio. Contact Presse : djamel@karbonestudio.fr Cette lettre est téléchargeable sur le site internet www.pecheursdebretagne.eu

CONTACTS
QUIMPER
Tel.+33(0) 2 98 10 11 11 . Fax.+33(0) 2 98 10 36 10
7, rue Félix Le Dantec . Créach Gwen
BP 61225 . 29102 Quimper

LORIENT
Tel.+33(0) 2 97 37 31 11 . Fax.+33(0) 2 97 37 38 42
6, rue Alphonse Rio . 56100 Lorient

LE GUILVINEC
Tel.+33(0) 2 98 58 02 11 . Fax.+33(0) 2 98 58 90 11
Terre plein du port . 29730 Le Guilvinec